

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 février 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le jeudi 18 février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Jean-François CORNÉE et André MAUFAY, Mmes Aurore GUY et Charlotte GUESNE, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mmes Marie-Thérèse PICHEREAU et Stéphanie AGEORGES.

Absente excusée : Mme Sandra HARO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Kévin TRONCHET a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h33.

### Approbation procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 21 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### Déclaration d'intention d'aliéner.

Parcelle ZN n°147 (5, rue des Marronniers) et parcelle ZS n°161 (La Pitoisière) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

### Budget primitif commune 2021 - Subventions.

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions transmises par le foyer socio-éducatif du collège Le Joncheray et la Société Musicale de Beaumont sur Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de leur accorder les subventions suivantes :

Foyer Socio-Éducatif / Collège Le Joncheray Beaumont-sur-Sarthe	150,00 €
Société Musicale de Beaumont sur Sarthe	100,00 €

### Budget primitif 2021 - Ouverture de crédits.

Madame le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Conseil Municipal peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle explique qu'il y a quelques temps le personnel du restaurant scolaire a demandé un deuxième chariot pour optimiser le service au restaurant scolaire. Les mesures de distanciation et de non brassage des élèves actuellement en vigueur depuis plusieurs mois au restaurant scolaire accentuent ce besoin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'inscrire en dépenses d'investissement :

<b>BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE</b>				
Dépense	Tiers	Chapitre	Article	Montant
Achat d'un chariot de service en inox pour le restaurant scolaire	SAS Henri Julien Avenue Kennedy BP 50028 62401 BETHUNE CEDEX	21	2188	230,40 € T.T.C.

### **Travaux 2021 : point sur l'avancée des projets, convention d'assistance, demandes de subvention (DETR, amendes de police, etc.) et choix de devis.**

Madame le Maire rappelle que pour financer ses projets (sécurité des piétons rue des Sablons et rue de Ballon, parking et voie nouvelle 8 et 10 rue de l'Église) le Conseil Municipal peut mobiliser différents financements :

- le plan de relance mis en place par le Conseil Départemental,
- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- la dotation au titre des amendes de police, auprès du Département, pour les projets relevant de la sécurité routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme sa volonté de solliciter le fonds de relance attribué par le Conseil Départemental pour les travaux rue des Sablons ;
- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux rue des Sablons (projet classé en priorité 1) et ceux de la rue de l'Église (projet classé en priorité 2) ;
- décide de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l'aménagement de deux écluses axiales successives avec des plateaux trapézoïdaux rue de Ballon.

D'autre part, concernant le projet créer une voie pour le futur lotissement communal et d'aménager un parking pour la salle polyvalente dans le centre bourg, et suite au rendez-vous des élus sur le terrain, Madame le Maire rappelle les éléments de la mission d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre proposée la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) pour un montant de 2 320.00 € (deux mille trois cent vingt euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

### **Déploiement de la fibre optique**

Le chantier a pris du retard. Il devrait se terminer fin avril. Ensuite, en raison de contraintes techniques, il y aura encore un délai de trois mois avant la commercialisation qui devrait démarrer début juillet.

### **Proposition de renouvellement et de transfert des abris scolaires : avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle que depuis 2017, la Région est compétente en matière de transports scolaires et interurbains.

Elle donne lecture d'un mail de l'Association des Maires et Adjoint de la Sarthe qui informe que, pour les abris scolaires déjà présents dans le département, la Région souhaite proposer aux communes sur lesquelles ils sont implantés de les renouveler à sa charge et de leur en transférer la propriété par la suite : les communes seraient alors propriétaires d'abribus neufs, leur entretien et renouvellement étant dès lors à leur charge.

La commune de Maresché étant concernée par cette proposition, Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur transfert.

Pour l'instant, cette proposition suscite de nombreuses interrogations : est-il possible de dire non ? Si la commune refuse le transfert, est-ce que la Région continuera d'entretenir les abribus ? Quel type d'abribus propose-t-elle ? etc.

Les élus souhaitent avoir plus d'informations avant de se prononcer.

### **Questions diverses.**

- Madame le Maire rappelle la tenue du double scrutin des élections départementales et régionales, les 13 et 20 juin 2021. Il faudra donc tenir deux bureaux de vote. D'autre part, compte tenu de ce double scrutin et du contexte sanitaire, les élus proposent d'installer exceptionnellement le lieu de vote dans la salle polyvalente. La demande sera transmise au service compétent de la Préfecture.

- Les élus font un point sur les demandes de nettoyage et d'entretien des collecteurs et fossés.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 mars 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h00.